

Analyse préliminaire du rapport d'audit des experts concernant l'évaluation du dispositif préhospitalier



OCVS

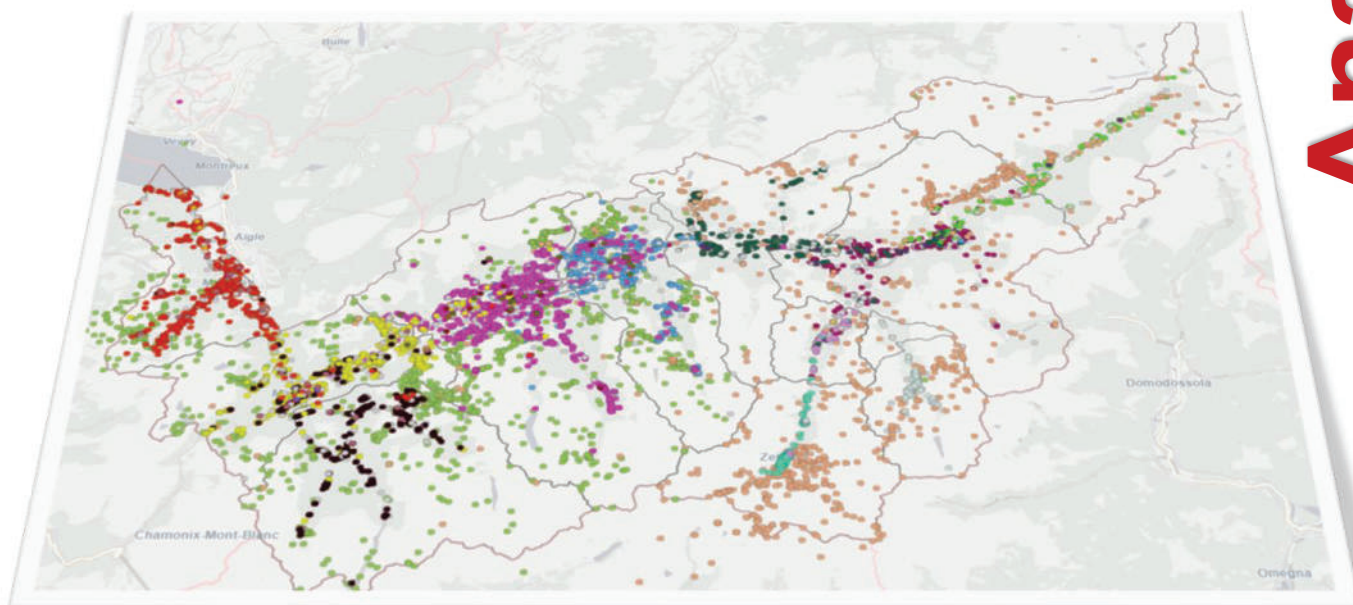
organisation cantonale
valaisanne des secours

KWRO

kantonale walliser
rettungsorganisation

144

rettungsorganisation



Analyse préliminaire

1. Introduction

Conformément à la décision du Conseil d'Etat du 22 juin 2022 concernant la planification ambulancière dans le Haut-Valais, le département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a procédé aux études et analyses en vue d'une révision à terme de l'ensemble de la planification des secours préhospitaliers et du financement y relatif. Ainsi, le DSSC a mandaté quatre experts externes pour effectuer cette analyse et formuler des recommandations en vue d'améliorer et de rendre plus efficaces les secours préhospitaliers valaisans.

Le rapport des experts a été présenté à l'OCVS le mercredi 15 mai et avant sa publication, le DSSC a demandé à l'OCVS d'effectuer une analyse préliminaire des principales recommandations émises par les experts qui figurent en début de rapport et dans les conclusions. Concernant le contenu du rapport et de l'ensemble des recommandations émises, l'OCVS va l'analyser en détail ces prochains mois et, conformément aux bases légales, il établira ensuite un rapport provisoire de planification qui est l'étape préliminaire du processus général de la planification des secours, dont voici les principales étapes :

- Etablissement d'un rapport provisoire de planification pour le troisième trimestre 2024
- Mise en consultation à large échelle du rapport provisoire par le DSSC durant le quatrième trimestre 2024
- Etablissement si nécessaire des propositions de mesures transitoires urgentes durant le deuxième semestre 2024
- Etablissement d'un rapport définitif de planification suite à la consultation pour le premier trimestre 2025
- Préavis de la commission de planification sanitaire durant le premier trimestre 2025
- Décision du Conseil d'Etat
- Mise en œuvre par l'OCVS

2. Dispositif actuel de secours professionnel

Le dispositif de secours préhospitalier professionnel se compose d'ambulances, de SMUR (Services Médicalisés d'Urgence et de Réanimation) et d'hélicoptères de sauvetage. Les caractéristiques du dispositif et de sa saisonnalité figurent dans le rapport de monitoring annuel établi par l'OCVS et disponible sur son site internet (<https://www.ocvs.ch/documents/>).

Le dispositif ambulancier actuel validé par le Conseil d'Etat le 22 juin 2022 se compose de 11 bases d'interventions pour un total de 16 ambulances en journée et 11 la nuit, selon le tableau 1 mis en annexe 2.

Le dispositif de sauvetage hélicoptéré actuel et validé par le Conseil d'Etat le 16 mars 2022 se compose de six hélicoptères de sauvetage en très haute saison d'hiver en journée, de trois hélicoptères en haute saison en journée et de deux hélicoptères en basse saison, ainsi que la nuit en toute saison, selon le tableau 2 mis en annexe 2.

Le dispositif cantonal des SMUR validé par le Conseil d'Etat le 16 octobre 2019 comprend 3 bases cantonales (Viège, Sion et Martigny) et une base intercantonale dans le Chablais à Rennaz, selon le tableau 3 mis en annexe 2.

Le SMUR intercantonal de Rennaz intervient dans certaines communes valaisannes, notamment celles du Haut-Lac et le SMUR de Martigny intervient dans certaines communes vaudoises.

3. Analyse préliminaire des principales conclusions du rapport des auditeurs

L'OCVS procèdera à une analyse détaillée des diverses recommandations des experts. Cette analyse fera l'objet d'un rapport qui sera mis en consultation d'ici la fin 2024. Ce rapport présentera les données et indicateurs les plus récents, notamment en termes de distribution temporelle des interventions et de leur niveau de gravité, afin de rendre compte de l'évolution des secours préhospitaliers en Valais et des besoins à venir. Le tableau ci-dessous présente les premiers axes de réflexion de l'OCVS qui visent un développement adapté des dispositifs de prise en charge.

| Conclusions des experts | Analyse préliminaire de l'OCVS |
|---|---|
| L'ajout d'une ambulance 24h/24 à Monthey | En plus des moyens exigés dans la planification des secours, l'OCVS peut compter sur des moyens surnuméraires mis à disposition par les services de sauvetage lorsque les moyens de la planification sont dépassés et lors de situations extraordinaires ; il s'agit notamment d'ambulances de transferts qui sont composées d'ambulanciers diplômés et équipées du matériel les rendant conformes pour effectuer des interventions primaires. Lorsque ces ambulances ne sont pas occupées pour des transferts, elles peuvent être sollicitées pour des interventions primaires. Cela concerne notamment la chronozone de Monthey la journée et la nuit, car le service d'ambulances Clerc à Monthey effectue des transferts sous mandat de l'hôpital de Rennaz. L'OCVS prendra contact avec le service d'ambulances afin de s'assurer que ce moyen est maintenu jusqu'à la validation du rapport de planification par le Conseil d'Etat. |
| L'ajout d'une deuxième ambulance en très haute saison dans la vallée de Saas la journée | Cette ambulance est déjà mise en place par le service d'ambulances et est utilisée pour les interventions primaires. L'OCVS prendra contact avec le service d'ambulances afin de s'assurer que ce moyen est maintenu jusqu'à la validation du rapport de planification par le Conseil d'Etat. Une analyse globale semble cependant nécessaire pour la prise en charge des patients victimes de traumatisme simple en haute saison touristique dans les stations de ski. Le plus souvent, il s'agit de transport vers un cabinet médical. Actuellement, les solutions diffèrent selon les régions (recours aux ambulances du dispositif ordinaire, ajout d'une ambulance dédiée, autres moyens hors dispositif ou mise en place par les stations). L'intégration ou non de ces dispositifs dans la planification ainsi que la composition des équipages requis (ambulancier, technicien ambulancier, chauffeur) nécessite une analyse globale. Des propositions seront formulées dans le rapport de planification. |
| Le retrait de l'ambulance de Grächen | Le service d'ambulances a cessé son activité le 31 mars 2023 et aucun service n'a été intéressé à reprendre cette base. Un dispositif transitoire a été mis en place (voir chapitre « L'importance de monitorer l'activité du « rapid responder » mis en place à St Niklaus, afin de déterminer si un tel système doit être maintenu » ci-après). |
| L'ajout d'une ambulance dans le Valais romand | L'OCVS a constaté que le dispositif du Valais romand est très tendu. Des réflexions sont en cours en vue d'ajouter une troisième ambulance la journée en tant que dispositif transitoire urgent. La pérennisation de ce dispositif, son emplacement et son développement ultérieur seront analysés dans le rapport de planification. De plus, en vue d'améliorer l'efficacité du dispositif préhospitalier cantonal, des réflexions sont actuellement menées, en tenant compte de la pénurie du personnel professionnel de la santé, ainsi que de l'évolution des coûts. Ainsi, les déplacements stratégiques des moyens et la mise en œuvre de moyens alternatifs pour les situations ne nécessitant pas nécessairement l'intervention d'une ambulance ou d'un transport seront étudiées. |

| | |
|---|---|
| La nécessité d'optimiser les engagements | La mise en place du nouveau Système d'Aide à l'Engagement (SAE) durant le deuxième semestre 2024 permettra l'engagement direct des moyens ainsi que les calculs dynamiques des temps de réponses permettant des engagements encore plus performants des moyens de sauvetage. |
| Visioconférence/télé médecine | La télé médecine depuis la Centrale 144 se développe toujours plus dans le but d'une meilleure prise en charge des patients et d'une utilisation plus efficace du dispositif. Certains outils, comme la visioconférence ont déjà été mis en place et l'OCVS va continuer les réflexions dans le cadre du développement de la télé médecine. |
| Le maintien du dispositif de public responders et de first responders | Conformément à la demande du Conseil d'Etat, l'OCVS a renforcé et continue de renforcer le dispositif milicien dans les régions sur l'ensemble du canton. Le dispositif milicien est composé d'advanced first responders (ambulanciers diplômés), de SMUP (médecins d'urgence de proximité), de first responders ainsi que de public responders (cœur wallis) engageables 24h sur 24. |
| L'importance d'envisager de regrouper/fusionner les services d'ambulances pour optimiser et rationaliser les aspects liés à la formation, la logistique, l'administratif et l'assurance qualité | En vue d'améliorer l'efficacité du dispositif préhospitalier cantonal, des réflexions sont actuellement menées, en tenant compte de la pénurie du personnel professionnel de la santé, ainsi que de l'évolution des coûts. |
| L'importance de monitorer l'activité du « rapid responder » mis en place à St Niklaus, afin de déterminer si un tel système doit être maintenu | Ce dispositif a fait l'objet d'un monitoring de la part de l'OCVS pendant une année : à la fin de cette période de monitoring, l'analyse a permis de conclure que le faible volume d'interventions, soit une intervention tous les 4 jours, et l'absence de plus-value ne justifiaient pas le maintien de ce dispositif, si bien qu'il a été arrêté le soir du 7 avril 2024. En parallèle, le dispositif de miliciens s'est développé dans la vallée. Une des conclusions indique que le concept du rapid responder ne doit pas se focaliser sur une seule région, de surcroît décentré et sur l'unique objectif d'améliorer les délais de réponses. Il doit viser à améliorer de manière globale la disponibilité des moyens ambulanciers au travers de concepts de médecine communautaire, d'engagement de renforts pour les alarmes rouges des pompiers (piquets feu), voire encore de transports assis. |

Les auditeurs recommandent notamment l'ajout et la reconnaissance d'ambulances supplémentaires mises à disposition par certains services d'ambulances dans le dispositif de la planification. En conclusion, pour répondre au point souligné par les auditeurs concernant la reconnaissance des ambulances supplémentaires, l'OCVS va, dans l'immédiat, prendre contact avec les différents prestataires pour s'assurer que ces moyens surnuméraires soient maintenus jusqu'à la validation de la nouvelle planification.

L'analyse et la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations impliquent une prise en compte des ressources autant humaines, que logistiques et financières qui seront examinées dans un prochain rapport.

4. Annexes

Annexe 1 : Rapport de monitoring 2022 <https://www.ocvs.ch/documents/>

Annexe 2 : Dispositif actuel de secours professionnel

Annexe 2 : Dispositif actuel de secours professionnel

Le dispositif de secours préhospitalier professionnel se compose d'ambulances, de SMUR (Services Médicalisés d'Urgence et de Réanimation) et d'hélicoptères de sauvetages. Les caractéristiques du dispositif et de sa saisonnalité figurent dans le rapport de monitoring annuel établi par l'OCVS et disponible sur son site internet (<https://www.ocvs.ch/documents/>).

Le dispositif ambulancier actuel et validé par le Conseil d'Etat le 22 juin 2022 se compose de 11 bases d'interventions pour un total de 16 ambulances en journée et 11 la nuit, selon le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Nombre d'ambulances du dispositif de sauvetage ambulancier actuel

| Emplacement | Service | Ambulances de la planification | |
|-------------------------|-------------------------|--------------------------------|-----------|
| | | Jour | Nuit |
| Monthey | Ambulances Clerc | 2 | 1 |
| Sembrancher (Entremont) | Hôpital du Valais | 1 | 1 |
| Martigny | Hôpital du Valais | 2 | 1 |
| Sierre | Hôpital du Valais | 2 | 1 |
| Sion | CSU de la Ville de Sion | 2 | 2 |
| Sous-total | Valais romand | 9 | 6 |
| Viège | z-zerzuben AG | 2 | 1 |
| Gampel-Steg | z-zerzuben AG | 1 | 1 |
| Fiesch | z-zerzuben AG | 1 | 1 |
| Saas-Grund | Ambulanz Saastal | 1 | 1 |
| Grächen | Ambulanz Mattertal | 1 | 0 |
| Zermatt | Air Zermatt | 1 | 1 |
| Sous-total | Haut-Valais | 7 | 5 |
| Total | | 16 | 11 |

Édité le 11.04.2024

Source : Planification 2022 arrêtée par le Conseil d'Etat le 22 juin 2022

Le dispositif de sauvetage hélicoporté actuel et validé par le Conseil d'Etat le 16 mars 2022 se compose de six hélicoptères de sauvetage en très haute saison d'hiver en journée, de trois hélicoptères en haute saison en journée et de deux hélicoptères en basse saison, ainsi que la nuit.

Tableau 2 : Nombre actuel de machines du dispositif cantonal de sauvetage hélicoptéré

| Dispositif cantonal de sauvetage hélicoptéré | Service | Très haute saison d'hiver 25.12 au 16.04 (112 jours) | Haute saison 16.04 au 01.05 16.06 au 16.09 01.12 au 25.12 (131 jours) | Basse saison (autres périodes de l'année) (122 jours) |
|--|------------------|---|--|--|
| Jour Valais romand | Air-Glacières SA | 3 | 1 | 1 |
| Jour Haut-Valais | Air Zermatt AG | 3 | 2 | 1 |
| Total jour | | 6 | 3 | 2 |
| Nuit Valais romand | Air-Glacières SA | 1 | 1 | 1 |
| Nuit Haut-Valais | Air Zermatt AG | 1 | 1 | 1 |
| Total nuit | | 2 | 2 | 2 |

Édité le 11.04.2024

Source : Planification 2022 arrêtée par le Conseil d'État le 16 mars 2022

Le dispositif cantonal des SMUR validé par le Conseil d'Etat le 16 octobre 2019 comprend 3 bases cantonales (Viège, Sion et Martigny) et une base intercantonale dans le Chablais à Rennaz.

Le SMUR vaudois de Rennaz intervient dans certaines communes valaisannes, notamment celles du Haut-Lac et le SMUR de Martigny intervient en renfort dans certaines communes vaudoises.

Tableau 3 : Nombre de SMUR du dispositif de sauvetage actuel

| Emplacement | Service | SMUR de la planification | |
|--------------|--------------------------|--------------------------|----------|
| | | Jour | Nuit |
| Rennaz | Hôpital Riviera-Chablais | 1 | 1 |
| Martigny | Hôpital du Valais | 1 | 1 |
| Sion | Air-Glacières SA | 1 | 1 |
| Viège | z-zerzuben AG | 1 | 1 |
| Total | | 4 | 4 |

Édité le 11.04.2024

Source : Planification 2019 arrêtée par le Conseil d'État le 16 octobre 2019